

**MÉMOIRE ADRESSÉ AU B.A.P.E.
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE
AU QUÉBEC.**

Par Sylvain Gagnon, agr.

Le 15 mai 2003

Je suis résident de Charette en Mauricie et je travaille depuis 8 ans comme agronome-conseil pour une entreprise spécialisée en génétique porcine, Gène-Alliance. Il n'y a aucun autre membre de ma famille qui gagne sa vie en agriculture, comme environ 98% de la population active du Québec.

En 2001, à 29 ans, mon expérience et mes compétences m'ont permis de croire que je pouvais mener à bien l'implantation et l'exploitation d'une ferme porcine de type naisseur.

Plusieurs obstacles devaient être franchis comme c'est souvent le cas lors du démarrage d'une entreprise. Tout d'abord, je devais trouver un partenaire prêt à me faire confiance dans ce projet car les investissements requis pour démarrer une entreprise agricole sont trop importants pour quelqu'un dans ma situation.

Cette étape fut, à ma grande surprise, la plus rapide et la plus simple. Il restait donc à trouver un site et entreprendre les démarches pour l'obtention des permis nécessaires. Je dois mentionner que nous n'avons pas sérieusement envisagé d'acheter une ferme déjà existante pour plusieurs raisons. Entre autres, le prix exigé pour des bâtiments souvent désuets ou de petite taille est supérieur aux coûts de construction d'un bâtiment neuf. De plus, ces fermes se situent en majorité dans des Z.A.L. (zones d'activités limitées) et près d'autres fermes porcines, ce qui était un inconvénient majeur pour nous.

Le site retenu semblait idéal car il permettait de respecter **toutes** les normes environnementales existantes au niveau des distances séparatrices. Il était de plus situé dans un secteur où les déjections animales ne suffisent pas à la demande pour la culture des terres. Même avec les calculs actuels qui surestiment les rejets réels, il fut très facile de trouver des « receveurs » pour le lisier. Ceux-ci vivent de la culture de céréales, d'oléagineuses et de fourrages. Leurs terres se situent de part et d'autre du projet et le transport pour l'épandage devait s'effectuer sur un maximum de 5 kilomètres en zone agricole.

Les « receveurs » ne sont pas plus intéressés à élever des porcs que nous le sommes à cultiver leurs terres. Ces deux domaines sont devenus trop spécialisés et demandent chacun des compétences et une attention particulière.

Dans le cadre de ce projet, les structures d'entreposage devaient être couvertes afin de réduire les odeurs et réduire le volume de lisier à épandre.

En résumé, bien que cette ferme n'existe pas, ne pollue pas et ne sent rien, le projet quant à lui fut bien réel tout comme les frais encourus pour compléter les demandes de permis. Ce projet, comme bien d'autres a été bloqué par le moratoire quelques semaines avant la date d'émission prévue du permis.

Quel message cela donne-t-il à la population?

Malheureusement, certaines fermes existantes nuisent actuellement à l'environnement et au voisinage et le moratoire actuel ne les touche en aucun cas. Les droits acquis sont-ils si importants qu'ils sont intouchables? Paradoxalement, le frein au développement pourrait même garantir à ces exploitations une valeur inespérée lors d'une vente éventuelle.

Mes recommandations sont simples et laissent beaucoup de liberté quant à leur application.

Premièrement, il faut cibler de façon précise les problèmes existants (ferme, région, etc.) et faire plus de supervision.

Deuxièmement, il faut établir un plan de développement global et s'assurer qu'il respecte des normes strictes et claires.

Enfin, il faut éviter de légiférer sur des notions qui ne touchent pas l'environnement comme la taille des fermes et l'intégration.